



D.I.C.R.I.M

Commune de Castans

Dossier d'information Communal sur les Risques Majeurs



Inondation

Mouvement de terrain

Feu de Forêt

Tempête

Neige verglas



Mairie de
Castans

Avril 2018

A conserver



Pourquoi un DICRIM ?

Quels risques à Castans ?

Un risque majeur

Il se définit comme la survenue soudaine, parfois imprévisible, d'une agression d'origine naturelle ou technologique dont les conséquences peuvent entraîner de graves dommages sur l'homme, les biens et l'environnement.

Les risques à Castans :



Inondations



Mouvements
de terrain



Feux de forêt

Les risques climatiques :



Tempête



Neige, verglas

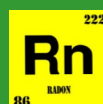


Canicule

Les autres risques :



Séisme



Radon

Pourquoi un DICRIM ?

Les articles 16 et 17 de la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile indiquent que le Maire est responsable dans sa commune de l'organisation des secours de première urgence. Pour cela, il doit mettre en œuvre un Plan Communal de Sauvegarde PCS qui détermine en fonctions des risques connus, les mesures immédiates de la sauvegarde et de la protection des personnes.

Le DICRIM : Dossier d'Information Communal des Risques Majeurs est en rapport direct avec le PCS. Il permet d'informer la population sur les risques présents sur la commune et sur la conduite à tenir en cas de sinistre.

Les objectifs du DICRIM

- ♦ La connaissance des risques sur Castans
- ♦ Les mesures de prévention
- ♦ L'organisation des secours
- ♦ Les consignes de sécurité pour la population

Le plan communal de sauvegarde PCS

Créé sur la commune en 2009, il contient les informations suivantes :

- Organisation et diffusion de l'alerte
- Recensement des moyens disponibles
- Mesures de soutien à la population
- Mesures de sauvegarde et de protection

Il peut être utilisé pour faire face à un événement affectant directement le territoire de la commune ou dans le cadre d'une opération de secours d'une ampleur ou de nature particulière nécessitant une large mobilisation des moyens.



Les niveaux d'alerte

1. Pas de risque
2. Soyez vigilant
3. Soyez prudent
4. Mettez-vous en sécurité

A savoir, à faire pour tous les risques

Que dois-je faire ou ne pas faire ?

Consignes générales à respecter



Numéros utiles

Pompier : **18** ou 112

SAMU : **15** ou 112

Police : **17** ou 112

Météo France : 08 92 68 02 11

A Castans PCS

Le poste de crise :

Mairie **04 68 26 15 97**

Les centres d'accueil :

Salle polyvalente **04 68 26 66 58**

Fréquence Radio

France Inter : **88.3 FM**

100 pour 100 : **98.0 FM**

Liens utiles

Prévention des risques majeurs

www.risques.gouv.fr

Ministère de la prévention

www.prim.net

Préfecture Aude

www.aude.gouv.fr

CD Information de l'assurance

www.cdia.fr

Prévisions et vigilances météo

www.meteo.fr

Carte de vigilances des crues

www.vigicrues.fr

Donnée hygrométriques

www.rdbmrc.com

Etat des routes de l'Aude

www.inforoute11.fr

Risques majeurs :

Adoptez

les bons

Réflexes !

Dans tous les cas

- ⇒ Le moyen d'alerte privilégié pour les habitations à risque reste le porte à porte
- ⇒ Apportez, si vous le pouvez, une première aide aux voisins et pensez aux personnes âgées, fragiles ou en situation de handicap.
- ⇒ Mettez-vous à disposition des secours et veillez à ne pas gêner leurs interventions

Pour tous les risques



Evitez tout déplacement inutile



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.



L'école s'occupe d'eux et assure leur sécurité



Ne téléphonez qu'en cas de besoin. Laissez les lignes libres pour l'organisation des secours



écoutez la radio, informez-vous sur le risque



Sur demande rejoignez les centres d'accueil

Démarche d'indemnisation

- Contacter votre assurance
- Prendre des photos
- Ne rien jeter avant l'expertise
- Déclarer le sinistre à votre assureur par lettre recommandée AR
- Délais de 10 jours après publication de l'arrêté de catastrophe naturelle

Le kit sécurité

Radio à piles

lampes de poche

Eau et nourriture

Médicaments

Vêtements



En cas d'inondation

Le risque inondation

L'inondation est une submersion d'une zone habituellement hors d'eau

L'impact de ses débordements peut-être très dommageable.

Les mesures préventives et les comportements de mise en sécurité permettent de réduire ces conséquences.

Les zones à risques

Rivière la Clamoux et ses affluents

Pont neuf, Lafargue

Moulin de bru, Théronnels

Les repères de crue

Les repères par rapport au niveau d'eau permettent de distinguer les niveaux d'alerte

Au pont du Moulin de Bru

Au ruisseau du Cimetière

AVANT

- ⇒ Garer les véhicules sur un point haut
- ⇒ Mettre au sec, en hauteur, les meubles et objets
- ⇒ Obturer les entrées d'eau, portes, soupiraux
- ⇒ Amarrer les cuves, etc.
- ⇒ Faire un réserve d'eau et d'aliments

PENDANT

- ⇒ S'informer de la montée des eaux
- ⇒ Couper le courant électrique et le gaz
- ⇒ Aller sur les points hauts préalablement repérés, dans un abri en dur, ne descendez pas en sous-sol
- ⇒ Eviter les déplacements inutiles
- ⇒ Ne pas s'engager sur une route inondée

APRES

- ⇒ Ne rétablir les réseaux qu'après vérification
- ⇒ S'assurer que l'eau est potable
- ⇒ Faire l'inventaire des dégâts et déclarer le sinistre
- ⇒ Aérer et désinfecter les pièces

Consignes spécifiques aux inondations



Gagner les hauteurs



Couper l'électricité et le gaz



Obturer les entrées d'eau



Ne pas s'engager dans une zone inondée





En cas de mouvement de terrain

Le risque mouvement de terrain

Ce risque est de différentes natures sur Castans

- Glissement de terrain

phénomène d'origine géologique et géophysique où une masse de terre descend sur une pente

- Chutes de blocs

phénomènes rapides mobilisant des éléments rocheux d'une pente abrupte jusqu'à une zone de dépôt

- Coulée de boue

Mouvement rapide d'une masse de matériaux remaniés, à forte teneur en eau et de consistance plus ou moins visqueuse

Les zones à risques

Une cartographie répertorie les événements précédents et fait apparaître différentes zones notamment autour des Vernèdes, des Théron-dels, au dessous et au dessus de Laviale, au dessous d'Escandelle et autour du Pont neuf.

Le risque est considéré par les autorités comme faible

AVANT

- ⇒ S'informer sur le risque encouru
- ⇒ Connaître les consignes de sauvegarde

PENDANT

- ⇒ Fuir les zones de glissement latéralement par rapport à l'axe de la coulée de boue ou de la zone déboulement
- ⇒ Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches, des espaces ouverts ou sans risque
- ⇒ Ne pas revenir sur ses pas
- ⇒ Ne pas rentrer dans un bâtiment endommagé

APRES

- ⇒ Evaluer les dangers et s'en écarter
- ⇒ Informer les autorités
- ⇒ Se mettre à la disposition des secours
- ⇒ Evaluer les dégâts

Consignes spécifiques aux mouvements de terrain



Evacuer le bâtiment et s'éloigner



Fermer le gaz, couper l'électricité



Ne pas s'approcher des bâtiments endommagés





En cas de feu de forêt

Le risque feu de forêt

Un incendie de forêt est un feu non maîtrisé qui se propage sur une étendue boisée. D'origine naturelle ou accidentelle, la période estivale est la plus propice. Les conditions de propagation sont déterminées par la végétation.

Les zones à risques

Broussailles en périphérie des hameaux ; Cayac, Les Grisoles
Massifs forestiers Montredon, Les Douzès, Internégat ...

Débroussaillage

Vous êtes dans l'obligation de débroussailler, min. 50m autour de l'habitation et de maintenir débroussaillé votre périmètre .

AVANT

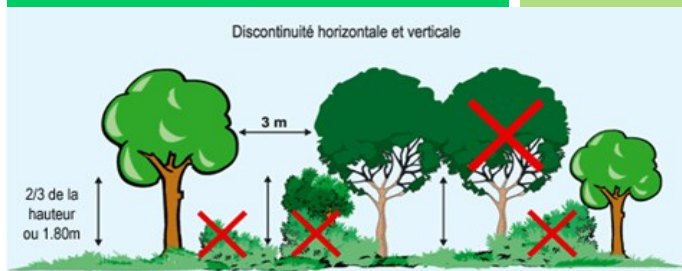
- ⇒ Débroussailler autour des habitations, le long des voies d'accès
- ⇒ Ne pas accoler vos réserves de combustibles aux habitations
- ⇒ Prévoir les moyens de lutte (points d'eau...)
- ⇒ S'Informez sur le risque

PENDANT

- ⇒ Informer les sapeurs pompiers et la Mairie
- ⇒ Ne pas se rapprocher du feu, dans la nature éloignez-vous dos au vent, recherchez un écran (mur, rocher...)
- ⇒ Dégager les voies d'accès pour les pompiers
- ⇒ Entrer rapidement dans un bâtiment solide
- ⇒ Fermer portes et volets, calfeutrer avec des linges mouillés, respirez à travers un linge humide
- ⇒ Fermer les vannes de gaz et produits inflammables

APRES

- ⇒ Se mettre à la disposition des secours
- ⇒ Evaluer les dégâts



La discontinuité du couvert végétal atténue la progression du feu.

Consignes spécifiques au feu de forêt



Alertez les pompiers



Dégager les voies de circulation



Fermez le gaz, coupez l'électricité



Calfeutrez les issues





En cas de tempête

Le risque tempête

Une tempête est un phénomène météorologique durant lequel des vents forts à violents (> 90 km/h) se produisent .

Il peuvent être accompagnés de fortes pluies

Les zones à risques :

- Zones boisées
- Proximité de poteaux, de lignes électriques, de toitures, de cheminées...

AVANT

- ⇒ Rentrer à l'intérieur les objets susceptibles de s'envoler
- ⇒ Rentrer dans un abri en dur
- ⇒ Fermer les portes et les volets
- ⇒ Prévoir des moyens d'éclairage de secours

PENDANT

- ⇒ Rester si possible dans votre maison
- ⇒ Débrancher les appareils électriques et les antennes de télévision
- ⇒ Se déplacer le moins possible
- ⇒ Eviter les zones boisées
- ⇒ Ne pas intervenir sur les toitures
- ⇒ Ecouter les stations de radios locales

APRES

- ⇒ Ne rétablir les réseaux qu'après vérification
- ⇒ Ne toucher à aucun câble électrique tombé au sol
- ⇒ Evaluer les dégâts

Tempête

Vent violent



Les principales consignes





En cas de neige et verglas

Le risque

Les chutes de neige et les pluies verglaçantes sont consécutives à des précipitations lorsque les températures sont négatives ou proches de 0°C

Les risques associés sont

- Les chutes sur sol glissant
- Les difficultés de circulation
- Les chutes de réseaux et les effondrements dûs au poids de la neige

Les zones à risques

- Routes et ruelles
- Zones boisées
- Proximité de poteaux, de toitures, cheminées...

AVANT

- ⇒ Déplacer votre véhicule à proximité du réseau routier dégagé si vous devez vous déplacer
- ⇒ Faciliter le passage d'engins de déneigement et salage
- ⇒ Rester chez vous et prévoir des éclairages de secours et des vêtements chauds en cas de coupure de courant

PENDANT

- ⇒ Eviter de circuler. En cas d'obligation se munir d'équipement spéciaux, augmenter vos distances de sécurité, éviter les zones à risques
- ⇒ Se protéger des chutes et protéger les autres en dégageant et salant vos accès (éviter l'accumulation de neige dans les zones d'écoulement lors du redoux)
- ⇒ Ecouter la radio et respecter les consignes de sécurité

APRES

- ⇒ Ne toucher à aucun câble électrique tombé au sol
- ⇒ Evaluer les dégâts

Consignes spécifiques à la neige et au verglas



Faciliter
le passage d'engins
de déneigement



Ne pas
s'approcher
des arbres



Ne pas
s'approcher
des lignes à terre





En cas de grand froid

Le risque

Episode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. L'épisode dure au moins trois jours pour des températures nettement inférieures aux normales saisonnières

Le plan grand froid

- ⇒ Dispositif interministériel prévoyant des actions en cas d'hiver rigoureux. Il est activé par la Préfecture selon l'intensité et la durée du froid

Personnes vulnérables

- ⇒ Inscription des personnes fragilisées ou isolées en Mairie dans le registre des personnes vulnérables

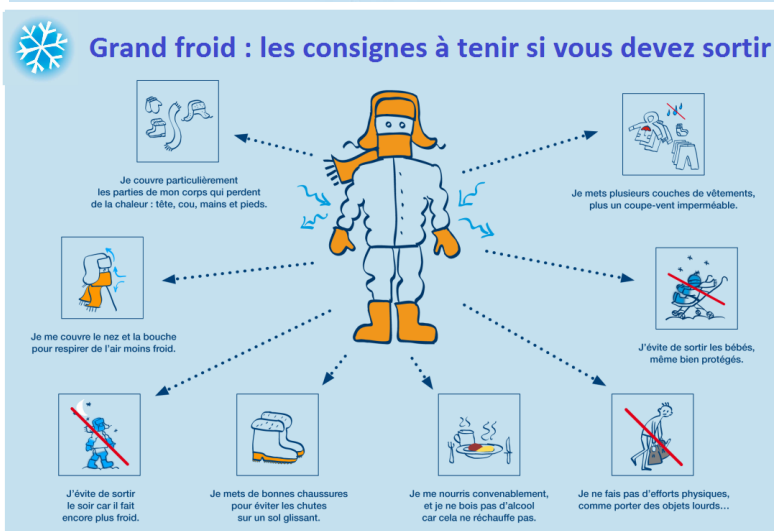
Si vous remarquez une personne en difficulté dans la rue, composez le 115 (n° d'urgence)

AVANT

- ⇒ Protéger vos canalisations et votre compteur d'eau
- ⇒ Rester chez vous et prévoir des éclairages de secours et des vêtements chauds en cas de coupure de courant

PENDANT

- ⇒ Limiter les efforts physiques et les activités à l'extérieur
- ⇒ Eviter de vous déplacer
- ⇒ Donner de vos nouvelles et prendre des nouvelles de votre entourage





En cas de canicule

Le risque

Episode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée.

>20°C /nuit et 35°/jour

Une forte chaleur devient dangereuse pour la santé dès qu'elle dure plus de trois jours

Les personnes fragilisées deviennent particulièrement vulnérables.

Risques

- Déshydrations
- Coup de chaleur
- Aggravation de maladies chroniques

Le plan national canicule

4 niveaux progressifs d'alerte

1. Veille
2. Avertissement chaleur—jaune
3. Alerte canicule—orange
4. Mobilisation maximale—rouge

Personnes vulnérables

- ⇒ Inscription des personnes fragilisées ou isolées en Mairie dans le registre des personnes vulnérables

AVANT

- ⇒ Maintenir son habitation au frais en fermant les volets le jour et aérer la nuit
- ⇒ Mettre 1 parasol ou 1 voile d'ombrage sur les terrasses

PENDANT

- ⇒ Rester à votre domicile dans les pièces les plus fraîches
- ⇒ Manger en quantité suffisante
- ⇒ S'hydrater en buvant de l'eau régulièrement (ne consommez pas d'alcool)
- ⇒ Mouiller son corps et se ventiler
- ⇒ Eviter tout effort physique et sortie aux heures les plus chaudes



CANICULE, FORTES CHALEURS

ADOPTER LES BONS RÉFLEXES



Mouiller son corps
et se ventiler



Manger en
quantité suffisante



Maintenir sa maison
au frais : fermer
les volets le jour



Ne pas boire
d'alcool



Donner et prendre
des nouvelles
de ses proches



Éviter les efforts
physiques



**BOIRE RÉGULIÈREMENT
DE L'EAU**



En cas de séisme

Le risque

Un séisme ou tremblement de terre est une secousse du sol due aux mouvements des plaques tectoniques.

Selon leur intensité et leur durée, les séismes peuvent provoquer d'importants dégâts.

Attention, après une première secousse, méfiez-vous des répliques : il peut y avoir plusieurs secousses !

Le risque est considéré par les autorités comme très faible à Castans

AVANT

- ⇒ Repérer les points de coupure d'eau, d'électricité, de gaz
- ⇒ Fixer les appareils et meubles lourds

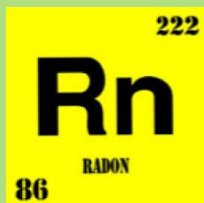
PENDANT

- ⇒ S'abriter près d'un mur, sous un meuble solide
- ⇒ S'éloigner des fenêtres pour éviter les bris de verre
- ⇒ Au rez-de-chaussée, près de la sortie, sortez du bâtiment et éloignez-vous
- ⇒ A l'extérieur, s'éloigner des constructions et des réseaux aériens (électricité, téléphone...) ou de tout ce qui peut s'effondrer (ponts, corniche, toiture...)
- ⇒ S'arrêter dans un espace dégagé
- ⇒ Rejoindre un point de rassemblement

APRES

- ⇒ Couper les réseaux et ne pas fumer
- ⇒ Sortir avec précaution des bâtiments
- ⇒ Rester à l'écoute des consignes de sécurité





Le cas du radon

Le risque

Le radon est un gaz radioactif issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents naturellement dans le sol et les roches.

Le radon est présent partout : dans l'air, le sol, l'eau. Le risque pour la santé résulte toutefois pour l'essentiel de sa présence dans l'air.

La concentration en radon dans l'air est variable d'un lieu à l'autre. Elle se mesure en Bq/m³ (becquerel par mètre cube)

Les zones les plus concernées correspondent aux formations géologiques naturellement les plus riches en uranium. Elles sont localisées sur les grands massifs granitiques (Massif armoricain, Massif central, Corse, Vosges, etc.) ainsi que sur certains grès et schistes noirs.

À partir de la connaissance de la géologie de la France, l'IRSN a établi une carte du potentiel radon des sols. Elle permet de déterminer les communes sur lesquelles la présence de radon à des concentrations élevées dans les bâtiments, est la plus probable.

Potentiel Radon

La cartographie du potentiel du radon des formations géologiques établie par l'IRSN conduit à classer les communes en 3 catégories.

La commune de Castans est de catégorie 3, le potentiel Radon est le plus élevé.

Ces formations géologiques (schistes) peuvent faciliter le transport du radon depuis la roche jusqu'à la surface du sol et ainsi augmenter la probabilité de concentrations élevées dans les bâtiments.

Diminution des concentrations en radon dans l'habitation par deux types d'actions :

- ⇒ Empêcher le radon de pénétrer à l'intérieur en assurant l'étanchéité entre le sol et le bâtiment (colmatage des fissures et des passages des canalisations, pose de membranes sur une couche de gravillons recouverte de dalle béton)
- ⇒ Eliminer par dilution, le radon présent dans le bâtiment, par aération naturelle ou ventilation naturelle ou mécanique, améliorant le renouvellement de l'air intérieur

